

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MAI 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRESENTS</u> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, BAILLY, M. MOLIN, Mme PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</u>
Nb de procuration : 4	Mme LAMY pouvoir à Mme BAILLY Mme CHATEAU pouvoir à Mme BRIOT-GAIDIOZ M. MARTI pouvoir à M. MOLIN Mme VERNIER pouvoir à M. JABER
Convocation du : 13 / 05 / 2025	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : M. BRUNIAUX Philippe

DÉLIBÉRATION N° 05 :

Demande de subvention LEADER pour l'accueil de la délégation Togolaise en mai 2025

Madame la Maire rappelle que, conformément à la délibération DEL 24.09.23-07 du 23 septembre 2024, la commune d'Arbois et celle de Les Planches Près Arbois ont signé une convention de partenariat et d'entente avec la commune de Doufelgou 2 au Togo.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays de Lure en Haute-Saône et la commune de Kozah 3 au Togo engagent la même démarche.

L'ensemble s'inscrit dans un projet global de coopération décentralisée entre collectivités de Bourgogne Franche Comté et de collectivités de la région de la Kara au Togo.

C'est ainsi que les trois collectivités françaises ont envoyé une délégation au Togo dans leur commune partenaire en octobre 2024 pour faire plus ample connaissance, découvrir les réalités locales et esquisser des pistes de coopération.

Fin avril, les collectivités françaises ont eu confirmation par leurs homologues togolais qu'ils pouvaient venir du 17 au 25 mai 2025, voyage initialement imaginé en octobre 2025, pour venir découvrir nos territoires et avancer sur des pistes de coopération. La délégation de Doufelgou 2 qui vient à Arbois et Les Planches Près Arbois sera composée de 6 personnes : la Maire, trois conseillers municipaux, deux agents.

La commune d'Arbois prendra en charge les frais d'hébergement, de restauration et de déplacements en France, avec une participation de Les Planches Près Arbois.

Dans le cadre de ce projet de coopération avec Doufelgou 2, la Communauté de Communes du Pays de Lure et la commune de Kozah 3, une demande de subvention au titre du programme LEADER peut être sollicitée.

.../...

En effet, le programme LEADER compte une fiche coopération qui permet de financer ce type de projet.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Budget TTC	Nature	Montant
Frais de restauration, hébergement, transport en France	9 207,08 €	LEADER / Région	12 488,56 €
Frais de salariés	7 492,63 €	Commune de Les Planches Près Arbois	1 000 €
		Ville d'Arbois	3 211,15 €
Total TTC	16 699,91 €	Total	16 699,91 €

Dans le cadre de cette coopération et de l'accueil de la délégation togolaise, la commune de Les Planches Près Arbois est également partie prenante. A ce titre, une convention précisant les modalités de prise en charge des dépenses et de financement entre communes de Les Planches Près Arbois et Arbois sera signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (4 abstentions), décide de

- **AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du programme LEADER pour financer cette opération
- **S'ENGAGER** à prendre en charge en autofinancement la part correspondant à la subvention si celle-ci n'était pas attribuée
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer une convention de partenariat avec la commune de Les Planches Près Arbois, pour définir les modalités de prises en charge et de répartition des dépenses et subventions liées à l'accueil de la délégation togolaise du 17 au 25 mai 2025.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
 Arbois, le 26 mai 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

Philippe BRUNIAUX